



REFERENTIELS DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Certification Exercer une activité d'Expertise Judiciaire Maritime

Référentiels de compétences et d'évaluation

| | |
|---|---|
| Intitulé de la certification | Exercer une activité d'expertise judiciaire maritime |
| Code NSF | 333r : Inspection, évaluation 128 : Droit, sciences politiques |
| Formacode | 41036 : assurance 13266 : droit judiciaire privé |
| Contexte de la certification : | L'expertise maritime judiciaire se pratique dans le cadre de la réalisation de missions expertales dont les chefs de missions sont définis par le juge de l'instance sollicitée (administrative, civile, pénale, fiscale) |
| Objectif de la certification : | L'objectif de la certification est de valider les compétences nécessaires à acquérir et à mettre en place par le professionnel afin qu'il soit en capacité technique et juridique de répondre aux chefs de missions qui lui sont communiqués par un juge. Le professionnel exprime ainsi un avis justifié tout en respectant le parfait contradictoire aux parties concernées. Il est ainsi un technicien, dans son domaine de compétences et de qualifications, au service de la justice. |
| Public visé par la certification | Tous publics |
| Prérequis | - Etre âgé de 18 à 70 ans - Avoir exercé pendant un temps suffisant une profession ou une activité en rapport avec la spécialité d'inscription sollicitée auprès des instances judiciaires - N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation (casier judiciaire N°3) |

| | |
|---|---|
| | |
| Durée du parcours de formation | 33 heures |
| | |
| Plus-value de la certification | <p>La certification est un outil fiable d'évaluation et de valorisation des compétences effectives du professionnel.</p> <p>La certification renforce la légitimité du professionnel dans sa mission et accroît son employabilité en affichant son expertise.</p> <p>La certification permet également aux professionnels de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer à la fois de compétences, juridiques, réglementaires dans le secteur maritime. - mettre en œuvre une démarche méthodologique structurée et des principes déontologiques - garantir le professionnalisme des interventions |
| | |
| Références juridiques des réglementations d'activité : | <p>Références juridiques des réglementations d'activité</p> <p>L'exercice de l'activité en expertise judiciaire maritime (inscription requise auprès d'une cour d'appel) requiert :</p> <p>En application du Décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° N'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ; 2° N'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ; 3° N'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce ; |

| | |
|--|---|
| | <p>4° Exercer ou avoir exercé pendant un temps suffisant une profession ou une activité en rapport avec sa spécialité ;</p> <p>5° Exercer ou avoir exercé cette profession ou cette activité dans des conditions conférant une qualification suffisante ;</p> <p>6° N'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise ;</p> <p>7° Sous réserve des dispositions de l'article 18, être âgé de moins de soixante-dix ans ;</p> <p>8° Pour les candidats à l'inscription sur une liste dressée par une cour d'appel, exercer son activité professionnelle principale dans le ressort de cette cour ou, pour ceux qui n'exercent plus d'activité professionnelle, y avoir sa résidence</p> |
|--|---|

Candidat en situation de handicap :

En application de l'article L.5211-6 du Code du Travail, l'aménagement des épreuves de validation des formations, vise à garantir l'égalité des chances, entre les candidats valides et les personnes en situation de handicap.

Des dispositions particulières sont prévues pour permettre aux stagiaires en situation de handicap de se présenter aux évaluations dans des conditions aménagées :

- aide d'une tierce personne,
- augmentation d'un tiers du temps des épreuves,
- utilisation d'un matériel spécialisé
- possibilité de l'étalement des épreuves, ...

Afin de solliciter un aménagement des conditions d'examens, le candidat en situation de handicap doit transmettre sa demande au référent handicap du HSCE.

| Intitulé de la certification | | |
|---|--|--|
| Exercer une activité d'expertise judiciaire maritime | | |
| Référentiels | | |
| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
| | Modalité(s) | Critères |
| C.1. Analyser le mandat et les objectifs de mission et d'intervention en expertise judiciaire maritime en déterminant le contexte afin de cibler les points et les problématiques sur lesquels apporter des éclairages à la justice | <p>Mise en situation professionnelle : réalisation d'une expertise et rédaction d'un rapport</p> <p>Lors d'un cas pratique, le candidat démontre sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser une demande d'intervention en expertise judiciaire maritime - préciser le cadre et l'objectif de la mission d'expertise judiciaire - présenter la structuration, les types d'investigation et les données recueillies dans le cadre d'une expertise judiciaire - rédiger un rapport clair - justifier des conclusions en référence à des cadres juridiques afin d'énoncer un avis fondé. <p>Présentation orale devant le jury de 20 à 30 minutes portant sur les documents remis</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie correctement les besoins et attentes de la justice - Le candidat définit de manière pertinente le périmètre d'intervention envisagée - Le candidat définit précisément les éléments d'information et de contexte à intégrer à la mission d'expertise - Le candidat organise et hiérarchise correctement les informations en vue de réaliser une expertise judiciaire maritime - Le candidat structure le déroulement de la mission d'expertise judiciaire maritime - Le candidat recense les cadres réglementaires applicables - Le candidat établit un planning prévisionnel du déroulement de la mission |
| C.2. Organiser une réunion des parties et de leur conseil en rappelant les faits de l'ordonnance et en écoutant les arguments et les points de vue de chaque partie afin de prendre connaissance des dossiers des parties. | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie correctement les parties concernées <p>Le candidat démontre sa maîtrise des relations entre les acteurs de l'expertise judiciaire (magistrats, avocats, experts) dans le cadre d'une procédure civile</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat rappelle correctement les faits de l'ordonnance - Le candidat pose des questions qui sont susceptibles de l'éclairer sur les faits et désordres qui ont conduits à la situation actuelle - Le candidat sollicite des documents tels que : les devis, factures, ... - Le candidat analyse minutieusement les différents éléments mis à sa disposition - Le candidat respecte les délais d'usage et légaux pour convoquer les parties - Le candidat démontre sa connaissance de la pratique de l'expertise judiciaire: l'examen de la mission, le montage du dossier, la première réunion, les investigations, la documentation, le rapport, les honoraires et frais - Le candidat démontre sa maîtrise des étapes d'une expertise judiciaire - Le candidat démontre sa connaissance du statut et de la déontologie de l'expert judiciaire maritime - Le candidat démontre ses connaissances sur l'organisation judiciaire française et les principes directeurs du procès en matière civile, commerciale, pénale et administrative. |
| <p>C.3. Réaliser la constatation des dommages et des éventuelles causes du dommage en recueillant les observations orales des parties afin de déterminer les responsabilités et estimer l'ampleur des réparations</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat documente l'expertise judiciaire maritime en précisant les lois et les réglementations en vigueur, les normes et les références relatives à l'objet et à la nature de l'expertise |

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat réalise avec précision des investigations plus ou moins complexes - Le candidat adapte des méthodes d'investigations en sélectionnant les outils techniques et les personnes ressources nécessaires à l'expertise - Le candidat interprète correctement les résultats afin de documenter les rapports d'expertises en réalisant les tests, les prélèvements et les analyses nécessaires - Le candidat pose aux parties les questions qui sont susceptibles de l'éclairer sur les faits qui ont conduit à la situation actuelle - Le candidat détermine précisément : <ul style="list-style-type: none"> - les causes des désordres, - les responsabilités - le coût des travaux de réparation nécessaires - Le candidat démontre des connaissances globales sur l'organisation de la justice au niveau national et international - Le candidat démontre sa maîtrise des principes de droit de l'expertise judiciaire maritime |
| <p>C.4. Etablir les circonstances et préciser les éléments techniques et contextuels en collectant et sélectionnant les données afin de les mettre en relation et de définir les causalités et imputabilités du dysfonctionnement, d'accidents ou de litiges</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat recueille les éléments circonstanciés - Le candidat définit précisément l'imputabilité technique des faits - Le candidat réalise un constat cohérent au regard des protocoles d'investigation mis en œuvre, des diagnostics et analyses réalisés |

| | | |
|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat demande tous documents, qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission - Le candidat estime les coûts de travaux ou de mise aux normes |
| <p>C.5. Rédiger un rapport final portant sur les causes des désordres et les responsabilités en se précisant es normes, réglementations et lois fondant l'expertise afin de présenter ses analyses et son avis d'expert sur le sujet objet de son expertise</p> | | <ul style="list-style-type: none"> -- Le candidat rédige un rapport d'expertise en démontrant sa maîtrise de la langue et les termes professionnels et techniques Le candidat définit précisément les causes des désordres, les responsabilités et le montant des travaux nécessaires - Le candidat liste correctement les parties prenantes du litige - Le candidat définit précisément les attentes et priorise les intérêts des parties prenantes du litige - Le candidat démontre sa capacité à énoncer, expliquer et justifier son avis - Le candidat démonte sa maîtrise des principaux textes en droit civil, droit pénal, droit administratif |
| <p>C.6. Effectuer les démarches administratives en complétant le dossier de candidature qui sera transmis au Procureur de la République près le tribunal de grande instance afin d'être inscrit sur une liste près de la Cour d'appel</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat démontre sa connaissance des conditions d'inscription et du déroulement de la démarche d'inscription - Le candidat indique clairement la spécialité dans laquelle l'inscription est demandée - Le candidat complète correctement et avec précision le dossier de candidature en indiquant : <ul style="list-style-type: none"> - ses titres ou diplômes - ses travaux scientifiques, techniques et professionnels, - ses différentes fonctions qu'il a remplies |

| | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - la nature de toutes les activités professionnelles qu'il exerce. - Le candidat justifie de sa qualification dans sa spécialité - Le candidat démontre sa maîtrise des règles relatives à la désignation de l'expert judiciaire |
| <p>C.7. Organiser une veille professionnelle, documentaire et juridique en identifiant les sources d'information disponibles afin d'identifier et suivre les évolutions des connaissances portant sur l'environnement juridique et procédural de l'activité d'expertise maritime</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat analyse sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie - Le candidat met en place des méthodes d'organisation pour le recueil d'informations pertinentes - Le candidat élabore un dispositif de veille juridique en déterminant les sujets stratégiques et l'angle de suivi des sujets. - Le candidat identifie les divers outils de recherche et sélectionne les sources utiles à sa veille - Le candidat analyse efficacement les données de sa veille - Le candidat trie, hiérarchise les informations utiles et détermine les priorités dans les informations - Le candidat utilise les flux RSS et les alertes pour être en veille temps réel. |